

## Séance du 6 Octobre 2020

Présents : DUBOIS Sabrina, SCALVINI Damien, CLERC-LE-PAGE Anne, CRON Lionel, LOUIS Amandine, CHARLY Rémy, FAVRE-NICOLIN Dimitri, , CORBY Guy, CRETE Marie, ROLLAND Benoit, THYRARD Frankline,

Excusé(s) : ORDENER Lorraine qui a donné pouvoir à PELLOUX-PRAYER Lorraine, MURDINET Armand qui a donné pouvoir à SCALVINI Damien

Absent : AUGUGLIARO Christophe,

### PRÉFECTURE DE LA DRÔME – DÉSIGNATION D'UN ÉLU-RÉFÉRENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de désigner un élu-référent pour tout ce qui concerne la sécurité préventive et les bâtiments recevant du public.

Mme PELLOUX-PRAYER Marion, Maire, assurera le suivi des dossiers relatifs à la sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP) appartenant à la collectivité et une représentation dans les diverses instances relatives à la sécurité et à l'accessibilité pour tous les ERP situés sur le territoire de La Baume d'Hostun.

### URBANISME – AVIS SUR LE PROJET DE L'ÉCOLE MONTESSORI

La SCI Pierre 2000, représentée par Mme JEAN Marie-Flore et M. LAMBERT Mathieu, est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé « Ferme des Routes » situé au 405 rue des Coquelicots. Ancien corps de ferme agricole, ce dernier a fait l'objet en 1999 d'un permis de construire pour l'aménagement de 5 logements locatifs dans une partie des bâtiments. L'autre partie est restée une dépendance agricole pour le stockage de matériels.

Notre Plan Local d'Urbanisme est en révision depuis le 29 juin 2016. Mme JEAN Marie-Flore et M. LAMBERT Mathieu nous ont fait part de leur projet d'installation une école selon la méthode « Montessori ».

Avant de demander la modification du plan de zonage et le règlement du Plan Local d'Urbanisme auprès du cabinet d'Etudes ALTEREO, Madame le Maire souhaite connaître la position des élus sur ce projet.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par un vote à main levée, 3 CONTRE (Benoit ROLLAND. Armand MURDINET. Dimitri FAVRE-NICOLIN), 3 Abstentions (Lorraine ORDENER. Damien SCALVINI) et 6 POUR

**ne s'oppose pas** à la demande de changement d'affectation formulée par Mme JEAN Marie-Flore et M. LAMBERT Mathieu pour le projet d'installation d'une école Montessori à La Baume d'Hostun.

**Fait** réaliser par le cabinet ALTEREO toutes les modifications nécessaires dans notre projet de Plan Local d'Urbanisme.

### RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DU BUREAU D'ÉTUDES (Réunion de finalisation)

Par délibération du 18 juin 2019 référencée sous le n° 2019-06-03), le groupement ALTEREO SAS et G2 C INGENIERIE a été désigné pour assurer la mission de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 22 743.00 € HT.

Cependant, une réunion supplémentaire (prévue le 20 octobre 2020) est nécessaire afin de finaliser la procédure. Un avenant est nécessaire pour cette réunion qui s'élève à 458.00 € HT.

La séance est clôturée par la signature des élus présents

*Prochaine séance le mardi 3 novembre à 20h*